Pas d'Education aux Médias et à l'Information sans les professeur(e)s documentalistes!

En pleine Semaine de la Presse et des Médias à l'Ecole, dont la réussite repose essentiellement sur l'implication des enseignant(e)s documentalistes, l'intersyndicale (SNES-FSU, SNALC-FGAF, SUD Education et CGT Educ'Action) avec le soutien de l'APDEN (ex-FADBEN), appelle les personnels à se mobiliser contre la marginalisation de leur profession.

Mais où sont les professeur(e)s documentalistes ?

Le métier de professeur documentaliste occupe une place à part dans l'Éducation Nationale du fait de ses nombreuses spécificités qui en font toute sa richesse, mais il est souvent mal connu. Ce métier aux multiples facettes attend depuis de nombreuses années des avancées, afin de pouvoir être exercé sereinement et pleinement dans tous les établissements.

Et pourtant... ils et elles enseignent!

La publication du décret de 2014 sur les Obligations Réglementaires de Service a enfin permis la reconnaissance comme telles des heures d'enseignement effectuées par le professeur(e) documentaliste. Un espoir rapidement déçu par l'application chaotique du texte ainsi que par les nouveaux programmes et la réforme du collège. Peu de place est laissée aux professeur(e)s documentalistes pour assurer leur enseignement puisqu'il ne fait toujours pas partie de la grille horaire des élèves, malgré l'instauration de l'Education aux médias et à l'information (EMI), initiative qui témoigne d'une prise de conscience de l'importance de l'acquisition d'une culture informationnelle. Cela va ainsi creuser les disparités entre collèges, augmentant encore les inégalités entre les élèves.

Des certifié(e)s de seconde zone

Du fait d'un sous-recrutement chronique, la question de l'ouverture des Centres de Documentation et d'Information (CDI) se pose : comment en permettre l'accès à tous les élèves ? Pour autant, ce n'est pas aux professeur(e)s documentalistes de pallier les défaillances du recrutement, au détriment de leurs conditions de travail. Charge à l'administration de prendre ses responsabilités. Depuis la création du CAPES de Documentation en 1989, c'est le statu quo sur toutes les revendications catégorielles, au premier rang desquelles la création d'une Agrégation de Documentation... jusqu'à quand ?

Professeur(e) documentaliste, c'est un métier!

La ministre, dans un discours récent, a remercié officiellement « nos professeurs documentalistes qui sont les véritables maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias. » Le 23 mars sera l'occasion d'interpeller l'administration sur les questions du recrutement et des missions de ce personnel ainsi que des conditions d'un bon fonctionnement, au service des élèves, des CDI.









